

CONTRAT DE LOCATION

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre gîte selon les conditions décrites dans ce document.

Espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

Centre Européen du Cheval

Locataire :

M., Mme, Mlle
Représentant la société
Adresse
.....
Code postal Commune
Tél. domicile :
Tél. portable :

Dates du séjour : du ... à partir de 16h00 (maximum 19h00 si possible), au ... avant 13h00

Boxes

Tarif :

- sur paille : **12 euros par box et par nuit**
- sur copeaux : **12 euros par box et par nuit**
+ **12 euros par ballot utilisé**

Ce prix s'entend :

Eau, paille ou copeaux et foin
(le nettoyage et le nourrissage sont à la charge des locataires)

Nombre de boxes : boxes paille

. . . . boxes copeaux

(Le nombre ainsi que le type de box dépendra de nos disponibilités en particulier lors de la période de reproduction avril-fin juillet)

Droit de piste

Tarif droit de piste :

10 euros par jour et par cheval

LA RESERVATION SERA EFFECTIVE si nous recevons minimum 15 jours avant la date de début du séjour :

- ↳ Un exemplaire du présent contrat daté et signé (le second exemplaire est à conserver par vos soins).
- ↳ Un acompte de 20 % du montant de la location à régler par virement bancaire au compte précisé plus loin ci-dessous.

Le solde vous sera communiqué à la fin de votre séjour, sur la base d'une facture si vous le désirez. Vous pourrez régler en espèces ou par virement bancaire au compte suivant :

IBAN : BE44 0682 3056 1145, BIC : GKCCBEBB

Je soussigné M déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso du présent document.

A ... le
Le centre

A le
Le locataire (Signature et mention "lu et approuvé")

CONDITIONS GENERALES

Article 1 - Ce contrat concerne la location de boxes et les droits de piste situés à l'adresse Mont-le-Soie, 1 6690 Vielsalm.

Article 2 - durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 - conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire l'acompte indiqué au recto ainsi qu'un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte **ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du centre.**

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au centre.

Article 4 - annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée au centre **15 jours avant** la date d'arrivée prévue. Sauf en cas de motif valable (boiterie du cheval, maladie...), l'acompte versé sera conservé en cas d'annulation.

Article 5 - annulation par le centre : Le centre reverse au locataire l'intégralité des sommes versées par avance.

Article 6 - arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé dans le créneau horaire mentionné sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le centre.

Article 7 - règlement du solde : Le solde de la location est établi et est communiqué aux locataires à la fin du séjour. Une facture peut être éditée si besoin.

Article 8 - dépôt de garantie ou caution : Aucun dépôt de garantie ou caution n'est demandé. Cependant, tout dommage constaté au moment du départ des locataires leur sera facturé.

Article 9 - utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 10 - utilisation de la piste couverte : Sauf en cas de conditions climatiques exceptionnelles, la piste couverte est prioritairement réservée pour les besoins du centre jusqu'à 16 h, du lundi au samedi, afin de permettre aux étalons et aux juments du centre de reproduction d'y être lâchés.

Article 11 - animaux : Les chiens sont autorisés sur le site. Cependant, leur présence ne doit pas remettre en cause la sécurité des personnes et des animaux présents sur le site, ni perturber les activités.

Article 13 - assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Le centre décline toute responsabilité concernant tout accident de personne ou d'animaux et tout dommage en découlant. Le centre décline toute responsabilité concernant d'éventuel perte ou dommage sur le matériel. Les locataires/cavaliers sont tenus d'être assurés/d'avoir une licence.

Article 14 - litiges : Toute réclamation relative à la location sera traitée par le Tribunal compétent.